

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Imprimé et Publié par { JACQUES CREMAZIE, Avocat, Rédacteur, }
{ STANISLAS DRAPEAU, Imprimeur, } Propriétaires.

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous..... 2s-6d.
Dix lignes et au-dessous..... 3s-4d.
Chaque insertion subséquente, le quart du prix.
Au-dessus de dix lignes 4d. la ligne.
Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.
Les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, *Yvan de Fort*, à STANISLAS DRAPEAU, C^{te}. Rue Ste. Famille, côté De Léry, No. 14.

ABONNEMENT.
Pour l'année..... 12s-6d.
six mois..... 6s-3d.
(payable d'avance.)
non compris les frais de Poste.
Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition l'abonnement sera de 15s. payable par semestre. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent.
A Montréal, on s'abonne chez E. R. Fabre, c^{te}. 3, rue St. Vincent.

BUREAU DU JOURNAL }
Côte De Léry, No. 14. }

Québec, Lundi, 17 Juillet, 1848.

{ BUREAU DU JOURNAL }
{ Côte De Léry No. 14. }

PENSÉES

Sur le Christianisme.

MORALE.

PAR M. DROZ.

XXVIII.—Il y a contre les prêtres catholiques des accusations d'intolérance qui cesseraient, si le public était mieux instruit des principes de l'Eglise, et des motifs qui font agir le clergé dans certaines circonstances. Par exemple, le refus des cérémonies religieuses à l'enterrement d'hommes morts en duel ou par le suicide, a quelquefois amené des troubles et des scandales. Plusieurs personnes font aux ecclésiastiques des observations spécieuses. Les prêtres du Dieu de charité, disent-elles, peuvent-ils jamais refuser de prier pour le salut d'une âme ? Ce duelliste, ce suicide s'est rendu coupable ; mais, quelque rapide qu'ait été l'intervalle entre son crime et sa mort, le malheureux a pu se repentir. Tout ce qui est possible, un chrétien doit l'admettre quand il s'agit de juger son prochain. L'infortuné à qui vous refusez des prières est peut-être absous par le Dieu de miséricorde ; peut-être, pour obtenir sa grâce entière, est-il soumis à des peines temporaires ; et si cette hypothèse est vraie, comment qualifier la barbarie du refus de prier pour lui ? Ces observations sont tellement spécieuses, qu'elles n'ont cessé de me paraître justes qu'après les avoir adressées à un prêtre digne de tout mon respect par ses vertus et ses lumières.

Votre argumentation, me dit-il, doit vous paraître solide, mais elle porte sur un fait inexact. Nous ne refusons pas de prier. De quelque crime qu'un homme se soit rendu coupable, je suis prêt à réunir pour lui mes prières aux vôtres. Comme vous, j'espère qu'il s'est repenti, et je crois à toute l'efficacité d'un repentir sin-

cère. Mais, cet homme qui s'est volontairement séparé de l'Eglise lui inflige une peine, elle lui refuse la solennité de ses cérémonies. Si vous pensez que le maintien des canons qui l'ordonnent ainsi a de nos jours plus d'inconvénients que d'avantages, c'est un point de discipline qui peut être changé ; vous êtes libre de discuter ce sujet. Mais vous voulez qu'on obéisse aux règlements civils, jusqu'à ce que l'autorité compétente les ait révoqués ou modifiés ; il doit en être de même pour les règlements ecclésiastiques. Enfin, avant de demander la réforme dont je parle, réfléchissez mûrement. Cet homme que vous plaignez, que je plains avec vous, a donné un funeste exemple. N'est-il pas utile et juste que le refus des cérémonies du culte public, que ce bannissement du temple excite dans les âmes la réprobation de son crime ? Qui vous dit que ce châtement mérité n'arrêtera pas quelques-uns de ceux que son exemple eût entraînés ? Est-ce dans l'état de notre société, que la morale peut vouloir qu'on affaiblisse l'horreur pour des actions que tant de gens regardent avec indifférence, et même qu'un certain nombre admire ? Quand la société semble ne voir dans le duel et dans le suicide que des actions ordinaires, qui dérivent d'un droit de liberté, l'homme sensé ne doit-il pas bénir la religion de protester, au nom du Ciel, contre des crimes encouragés sur la terre par une monstrueuse indulgence ?

CULTE.

XXIX.—Tout homme persuadé de l'existence d'un Dieu qui veille sur les êtres sortis de ses mains, sent qu'il lui doit un tribut d'adoration, de reconnaissance et d'amour : dans les temps où le déisme prévaut sur le Christianisme, c'est une

opinion très-répan due que le culte extérieur concerne uniquement la multitude ignorante, et que le culte intérieur suffit aux hommes éclairés.

Nul doute qu'un pur élan de l'âme vers Dieu ne soit plus efficace que la récitation mécanique de longues prières, et que l'assistance du corps à des cérémonies multipliées. Les livres des philosophes ne sont pas nécessaires pour nous instruire de cette vérité. Le grand reproche du Christ aux pharisiens était de s'attacher matériellement à la loi et de s'enorgueillir de leur ponctualité à la suivre, tandis que les sentiments qu'elle doit inspirer restaient étrangers à leurs cœurs endurcis. Jésus leur préférerait des gens d'une vie dissolue, mais capables encore de se repentir et d'aimer.

La piété, c'est l'amour ; mais, d'une vérité, ne tirons pas de fausses conséquences. Voltaire a dit quelque part : " Une bonne action est préférable à l'intelligence du dogme. " Le sage Bergier lui répond : " Nous n'en disconvenons pas ; mais l'intelligence du dogme ne nuit point aux bonnes actions, au contraire elle y contribue, en nous proposant les motifs les plus sublimes pour nous y engager, et en nous promettant la plus riche récompense. " Dans la phrase de Voltaire substituez à l'idée de dogme celle de *protiques*, de *cérémonies*, vous rendrez encore plus évidente la justesse de la réponse.

De vaines démonstrations, des actes extérieurs, la croyance même, ne suffiraient pas au Christianisme. Je trouve dans un des petits livres de piété les plus répandus, ce passage, que beaucoup de fidèles lisent à l'évangile de la messe :

* Réponse aux conseils raisonnables, XXV, vers la fin.

Hélas ! Que me servira d'avoir cru que c'est votre parole, Seigneur, si je n'agis pas conformément à ma croyance ! Que me servira, lorsque je paraîtrai devant vous, d'avoir eu la foi sans le mérite de la charité et des œuvres !^{*} Certes, il ne servirait pas davantage d'avoir assisté à beaucoup de cérémonies, d'avoir fait habitude de fréquenter les sacrements ; on n'en serait que plus coupable, puisqu'on les aurait profanés.

Pour être chrétien, il faut croire les dogmes, pratiquer la morale, et suivre le culte. De ces trois conditions, j'accorde que la dernière est la plus facile à remplir ; et je reconnais que la plus difficile est celle qui nous prescrit de conformer notre vie à la divine morale. Pour accomplir cette partie de la loi, il faut étouffer nos passions et déraciner nos vices ; il faut que l'orgueil succombe, que la frivolité disparaisse, et que la charité règne où régnait l'égoïsme. Mais il s'agit moins de savoir quelle est la partie de la loi la plus difficile à suivre, que de s'exercer à ne jamais en négliger aucune. Ce qui rendra le chrétien très-coupable s'il enfreint la loi morale, ce sont tous les secours dont la bonté céleste se plut à l'entourer, en lui révélant les dogmes, en lui donnant le culte. O démen- ce ! ce que Dieu juge nécessaire aux hommes les plus sages, de prétendus philo- sophes le déclarent superflu pour eux.

Autant il est vrai que la piété réside dans le cœur, autant il est certain que l'homme pour fixer son attention et pour émouvoir son âme, est servi puissamment par les cérémonies, par ces signes visibles qui frappent même les incrédules, et qui produisaient sur l'athée Diderot une impression si vive. " Je n'ai jamais vu, dit-il, cette longue file de prêtres en habits sacerdotaux, ces jeunes acolytes vêtus de leurs aubes blanches, ceints de leurs larges ceintures bleues, et jetant des fleurs devant le Saint-Sacrement, cette foule qui les suit dans un silence religieux, tant d'hommes le front prosterné contre la terre ;[†] je n'ai jamais entendu ce chant grave et pathétique donné par les prêtres et répondu affectueusement par une infinité de voix d'hommes, de femmes et d'enfants, sans que mes entrailles n'en aient tressailli, et que les lar-

mes ne m'en soient venues aux yeux.^{*}"

Diderot s'exaltait facilement, il vivait par l'imagination ; mais un maître observateur, Montaigne, avait dit bien avant lui : " Il n'est ame si rivesche qui ne se sente touchée de quelque révérence, à considérer cette vastité sombre de nos églises, la diversité d'ornements, et ordre de nos cérémonies, et ouyr le son devotieux de nos orgues et l'harmonie si posée et religieuse de nos voix. Ceux mesme qui y entrent avec mespris sentent quelque frisson dans le cœur, et quelque horreur qui les met en défiance de leur opinion."^{*}

Nos lumières ne transformeront pas l'homme en un pur esprit ; et son âme, enveloppée par les sens, a besoin que le culte extérieur alimente le culte intérieur : supposer le contraire, ce n'est plus observer ; c'est rêver.

A continuer.

Littérature.

L'ANTE-CHRIST.

DEUXIEME VOLUME.

VII.

Bruits du monde.

(Suite.)

—Quelle robe mettez-vous ?—reprit étourdiment la jolie visiteuse.

—Mais je ne sais encore.

—Croyez-moi, ma chère, adoptez le noir, puisque vous ne dansez pas ; je serai en blanc, ma sœur en rose, nous ferons dans les groupes un effet ravissant.

—Est-elle heureuse, votre sœur ?—demanda tout à coup le peintre avec cette sorte de brusquerie honnête qu'autorise les relations intimes.

—Plaisante question ! la femme d'une excellence.

—Qu'est-ce donc à votre avis que le bonheur, ma chère Fanny ?—continua Lucie avec un sourire doux et mélancolique.

—Le bal, l'opéra, les courses au bois, la toilette, les propos spirituels, les brillants dîners, les beaux chevaux, les voitures du dernier goût, la musique, la vie enfin telle que nous la menons, vous, ma sœur et moi.

Eugène ne put s'empêcher de lever les épaules. Fanny remarqua ce mouvement et continua en menaçant l'artiste d'un geste plein d'une ironie charmante :

—Vous prenez en pitié mon système, et vous dites que tout cela est bien pâle auprès

de la gloire, n'est-ce pas ? mais une fois pour toutes, monsieur le philosophe, sachez que, pour nous autres femmes, rien n'égale le plaisir, la grâce et la beauté. Est-ce votre avis, Lucie ?

—Oui, si vous ajoutez les qualités du cœur et les bonnes œuvres.

—Toujours grave et sévère ! comme dans notre mansarde de la rue Saint-Georges. Dêchez-vous de ces réminiscences, mon amie, et puisque vous parlez dévotion, je crois faire un acte charitable en vous apprenant que dans le monde on vous accuse de froideur et par conséquent d'égoïsme. Pas plus tard qu'hier, chez lord Normanby, deux femmes du faubourg Saint-Germain vous ont, devant moi, traitée de bégueule.

Elles faisaient bien,—répondit ingénument Lucie ;—j'avais ce soir là mes diamants.

—Ça, ma bonne Fanny,—interrompit Eugène,—le cher Hidoux se fait passablement attendre ; il est plus de onze heures, et, malgré sa promesse, l'envie me prend de déjeuner sans lui.

—Je vous quitte et vous l'envoie aussitôt. Mais il a fort à faire. Monsieur Langeau lui a envoyé un exprès à huit heures.

—Pour se rendre au ministère ? Alors il pourrait bien y passer la journée.

—Je ne sais. Nous le retrouverons ce soir au bal, où je serai obligée de me rendre seule, si vous ne touchez à mon hôtel.

—Restez avec nous jusque-là,—fit obligeamment Lucie.

—Merci, c'est trop long. J'ai mille courses ; puis ma toilette, mes fleurs sur-tout ; enfin je vous trouve aujourd'hui l'un et l'autre d'une humeur si peu joyeuse, que je craindrais la contagion. Vous pouvez rêver, pleurer même à loisir, vous, ma chère belle, avec vos grands yeux noirs, votre teint mat, vos airs de reine, vos cheveux de madone ; moi j'ai besoin de ménager les impressions et les pensées. Le moindre ennui suffit à m'enlaidir ; et, je vous en prévient, je veux briller ce soir, vous éclipser, s'il est possible. Adieu, chère. Encore un baiser au front. Veuillez sonner ma voiture, monsieur Eugène.

Quand l'artiste fut seul avec sa femme, il se fit servir sur le guéridon du boudoir une tranche de pâté de foie gras qu'il arrosa d'un grand verre de Madère, puis il englobait deux ou trois tasses de thé impérial, accompagnées de quelques darioles. Tout en se livrant à cet exercice, il s'occupait à combiner gravement la toilette que Lucie devait porter le soir,

—Laissez,—disait-il,—bavarder cette petite, qui, malgré son impertinence, ne

* Salon de 1765.

† Essais, liv. 2, ch. 12.

parvient pas à faire oublier que son mari s'appelle M. Hideux. Cela semble une injure. Croyez-moi ; mettez votre robe gris perle avec des bruyères du Cap. Je dessinerai moi-même votre coiffure, et vous danserez ; cette dernière clause est d'absolue rigueur.

A ces propos futiles, Lucie répondit par un sourire distrait.

— Fanny a parlé raison, — reprit Eugène. — Vous devenez d'un sérieux à glacer le plus positif des académiciens. Qu'avez-vous, mon amie ? Désirez-vous une parure nouvelle ? faut-il changer votre attelage ou renvoyer une femme de chambre ? car enfin quelque chose vous préoccupe aujourd'hui.

— Une idée triste, presque un remords.

— Vous ! c'est une raillerie sans doute ?

Lucie leva ses beaux yeux et dit avec un soupir :

— Je songe à votre ami.

— Il est assez difficile de deviner lequel mérite d'exciter à ce point votre sollicitude.

— Ne riez pas, Eugène ; celui dont je parle n'est plus.

Le peintre inclina le front et repoussant sa tasse de Chine :

— Arnold ? — demanda-t-il à voix basse.

Lucie fit un signe affirmatif. Son mari se leva, et marchant dans la chambre d'un air soucieux, poursuivit lentement :

— Ce fut, après vous, l'être que j'ai le mieux aimé sur la terre. Arnold avait l'âme et le bras d'un héros joints au génie du plus grand des poètes. Nul ne l'égalait en bravoure, en générosité. Son enthousiasme allait jusqu'à la folie, dit-on, et cependant il se rattache à sa personne tant de mystère et de prestige, j'ai été moi-même témoin de faits si merveilleux, que je préfère humilier ma raison et m'incliner sans réserve devant la sainte mémoire du passé détruit.

— Il y a bien longtemps, Eugène, que vous n'avez vu le digne prêtre qui a béni notre union.

— Je dois tout cependant à cet homme admirable. Non content de me sauver la vie, il me l'a faite noble, heureuse et belle. Quand tout m'abandonnait, lui seul m'a parlé en homme, en artiste, en chrétien. Il a rendu fructueux mon travail. Notre union est également son œuvre. Oui, je suis ingrat et lâche ! et vous m'accusez justement, Lucie. — Il s'arrêta suffoqué par les pleurs. Lucie s'empara doucement de sa main.

— Nous retournerons vers lui, n'est-ce pas ? et il nous mènera prier sur la tombe d'Arnold.

— Je n'en suis plus digne ! — s'écria Eugène avec une explosion de violent désespoir. — Cette tombe me rappellerait des

serments, des devoirs. Pour les remplir, il faudrait, qui sait ? devenir pauvre peut-être renoncer tout au moins à l'illustration présente, et devant l'obscurité je me sens faible et prêt à devenir criminel.

— Vous exagérez toute chose, ami. La conversion subite de Léonora est un grand exemple sans doute ; mais les dons, comme les destins, sont divers, et sans renoncer à rien dans le monde, votre pinceau peut glorifier Dieu.

Les yeux d'Eugène étincelèrent.

— Mais vous ignorez donc, madame, — continua-t-il avec emportement, — que ce misérable est un infâme qui devrait monter à l'échafaud.

Lucie recula effrayée. Le peintre continua d'une voix sombre ;

— Je sais une lugubre histoire, que vous entendrez une fois tout entière. Fermons d'abord cette porte afin que nul ne puisse nous interrompre. Asseyez-vous, Lucie ; pardonnez un élan dont je n'ai pas été maître, et veuillez ouïr un terrible et nécessaire aveu. Vous seule pouvez m'éclairer, me guider. Ecoutez avec calme, puis décidez sur notre sort. C'est à Rome que, pour la première fois, je rencontrai Arnold. Pauvre élève ignoré, j'allais de l'école au Musée, du Vatican au Forum, étudiant les splendeurs de l'art antique et cherchant sur les toiles de la renaissance le rayon inspirateur de l'avenir et du génie. Un jour Arnold, qui s'était pris pour moi d'une amitié que ma seule misère sans doute avait fait naître, voulut me présenter au pape : Grégoire XVI me reçut avec une indicible bonté. Plusieurs cardinaux s'intéressèrent à moi. Avant la fin de la soirée, grâce aux témoignages d'affection que ne cessait de me prodiguer Arnold, j'avais un commencement de renommée. Dussiez-vous me taxer d'orgueil, j'avouerai que je sentais en moi la force qui justifie le succès. Arnold menait en Italie l'existence d'un prince. Sa villa d'Ascani était le rendez-vous des artistes célèbres, des étrangers de distinction et de tout ce que Rome admirait alors. Je ne vous parlerai ni des prodigalités, ni des fêtes. Notre liaison se resserrait de jour en jour. Il disparut tout à coup, sans que personne s'inquiât d'un incident expliqué par une humeur inconstante et bizarre. De mon côté je me trouvais forcé de revenir à Paris. J'oubliai mon beau rêve si rapide, et me jetai sans réserve dans la voie du travail ardu et des longues souffrances. Ma famille voulut me faire obstacle à ma vocation, et me rappeler à la vie commune. Je luttais seul et presque sans espoir ; puis je vous rencontrai Lucie, et je jurai de conquérir un nom ou de tomber martyr. Mes ressources furent promptement à s'épuiser. Mes toiles res-

taient inconnues. Aux tortures de l'âme se joignirent la fièvre et la faim. Je me souvins du Tasse et de Gilbert ; j'invoquai le souvenir de Salvator et de Jean-Jacques, et le suicide m'entr'ouvrit l'abîme... Mais voilà qu'un envoyé de Dieu sous les traits d'un vieillard, un prêtre, apparut dans la chambre, me désarma, s'assied, calme et grave, auprès de mon grabat, me parle de l'espérance et du ciel, me rend à la vie, au bonheur, à la gloire. Moment sublime ! joie pure et sainte ! remords tout ensemble délicieux et amers ! Je me relevai homme et chrétien, et pour consacrer la mémoire de ma faiblesse et du miracle, je voulus aussitôt retracer cette scène. Levez les yeux, Lucie ; regardez le tableau pendu à la muraille, c'est avec le crucifix d'ivoire que voici, l'unique monument, le dernier vestige d'une heure bien solennelle... Le lendemain j'avais retrouvé Arnold. Le prêtre était son oncle. J'appris que mon ami devait, par une alliance, hériter du trône de je ne sais quel roi de l'Afrique ou des Indes ; mais un mystérieux rival avait juré sa ruine. Celui-ci veillait sur chacune des démarches d'Arnold et du prêtre, les suivait pas à pas l'un et l'autre, les entourait d'un vaste réseau de pièges et d'assassins. Quant à mon ami, il ne rêvait que poésie, combats, gloire et conquête. Il prétendait qu'une intelligence céleste se communiquait à lui. Il adorait une ravissante chimère dont l'ombre et la voix passaient doux et mélodieux dans les songes de son âme. Il parlait aussi de l'Anté-Christ qu'il voyait dans son persécuteur, et l'abbé semblait partager ces étranges croyances. De la ruine ou du triomphe d'Arnold dépendait, suivant eux, le salut du monde. Il ne s'agissait de rien moins entre nous que du règne de Dieu sur la terre, de la fin des temps, et surtout de la présence de l'envoyé d'enfer, qui nous apparaissait sous des formes sensibles et au milieu des circonstances. Libre à vous de condamner ou d'approuver ces choses ; je ne suis ni assez poète ni assez croyant pour les admettre autrement que comme des aits inexplicables et sur lesquels je tire un voile de silence et d'oubli. Cependant le prêtre fut blessé, puis emprisonné par d'insaisissables agents. Il se redressa plus fort sous la persécution, joignit l'adresse au courage, et parvint à retrouver un papier qui assurait à notre ami plusieurs millions, que retenait frauduleusement un certain juif nommé Michaël. Il y avait là aussi de ténébreux et lamentables souvenirs. On parlait d'affreuses violences, de séquestration et de meurtre. Vous vous rappelez la sotte et tragique aventure de ce Michaël trouvé par moi dans une cave communiquant à la demeure de votre voisin. Vous

n'avez oublié ni la restitution de l'héritage d'Arnold, ni l'infâme accusation portée contre nous par ce M. Charles qu'il m'a été impossible de retrouver depuis. La justice m'a dépouillé des papiers remis par cet homme, et j'ignore les suites de l'affaire d'intérêt. Je sais seulement que cette même nuit Arnold fut frappé de mort et qu'on retrouva au canal Saint-Martin le cadavre du vieux Michaël. Or il n'est au monde que deux êtres à qui le double crime pût alors profiter, le concurrent d'Arnold et un personnage qui après avoir disputé l'héritage à Michaël lui-même, aura partagé avec Allaméida, du quel que soit son nom, la spoliation et le meurtre.

—Et qui soupçonnez-vous, monsieur?

—Je ne soupçonne pas, j'affirme que le banquier, dépositaire des fonds, est le complice d'Allaméida et par conséquent l'assassin de Michaël et d'Arnold.

—Plus bas, Eugène; si l'on vous entendait!

—Vous avez raison, madame,—reprit sourdement l'artiste,—celui que j'accuse est puissant; un signe de lui peut m'élever ou me perdre.

—Mais, enfin?

—Vous jurez devant Dieu de ne révéler ce nom à personne?

—Douteriez-vous de moi, Eugène?

—Non! mais vous allez me mépriser et me maudire, car je suis mieux qu'un ingrat, madame, je suis un traître!

—Que voulez-vous dire, Eugène? Oh! par pitié, achevez; délivrez-moi d'un tel supplice.

—Vous ne ferez que changer de tourment. La certitude sera plus affreuse que le doute. Cependant je l'ai voulu; vous saurez que pour avoir réputation, rang et fortune, il m'a fallu courber la tête devant le meurtrier, lui sourire, m'asseoir à sa table et lui serrer la main!

—A qui donc?—fit d'une voix vibrante Lucie qui se leva épouvantée.

—Au ministre!

—Langeau? mais c'est impossible!

—Cela est cependant, et le prêtre lui-même ne m'a pas démenti.

Lucie resta comme frappée de la foudre. Peu à peu sa tête se releva, ses yeux brillèrent; elle tendit la main, et d'une voix imposante:

—Dès aujourd'hui, n'est-ce pas?—reprit-elle,—nous quitterons cette maison; nous déposerons richesses, hochets, parures. Vous irez vous agenouiller aux pieds du prêtre; nous commencerons une vie nouvelle. Le courage et le génie suffisent à la gloire, et je ne demande d'autre bonheur que de pouvoir vous admirer autant que je vous aime. Je redeviendrai pauvre et laborieuse; car maintenant, je vous le dis, Eugène, c'est trop de la fortune et de

l'éclat, si pour ceindre au front le diadème il faut d'abord s'incliner sous la honte!

Ayant ainsi parlé elle se retira d'un pas noble et ferme. Le peintre n'osa la suivre et en proie aux réflexions les plus amères, resta immobile, la tête inclinée vers la terre et les yeux pleins de larmes.

—Où dois-je porter la caisse déposée dans l'antichambre?—demanda le laquais qui enleva les restes du déjeuner.

—Prenez un marteau, brisez les planches et voyez ce qu'elle renferme,—répondit nonchalamment Eugène.

Un instant après le domestique rentra en disant:

—Quelques livres et deux toiles.

—Regardez les titres des livres et apportez-moi les toiles.

Bientôt le même homme reparut.

—Monsieur,—fit-il,—il y a Bossuet, Leibnitz, Lamartine...

—Assez,—interrompit Eugène.—Mais que tenez-vous là? Mettez ceci dans son jour. Qu'est-ce à dire? Un Véronèse! un Pellegrini!... Qui donc envoie cela!

—Le commissionnaire n'a pas laissé de nom, et je puis affirmer à monsieur que la caisse ne contient aucun indice.

Eugène voulut lui-même sonder les planches. Il n'y trouva que trois cent beaux volumes d'histoire, de littérature et de philosophie, mais pas la plus légère indication. De nouveau il examina les toiles et se rappela enfin les avoir admirées un soir dans la cellule du prêtre. Alors il pâlit et sentit ses jambes se dérober sous lui. Il entra au salon, et pendant deux heures resta pensif, le front dans ses deux mains.

—Monsieur Hideux!—exclama tout à coup le valet de chambre.

Eugène, réveillé comme en sursaut, se frotta les yeux et jeta autour de lui des regards égarés.

—Grande nouvelle!—s'écria M. Hideux de sa voix la plus glapissante;—il est enfin chassé.

—Qui donc?

—E! parbleu, le jésuite.

—Quel jésuite?

—Le vôtre, le mien, celui de tout le monde. Vous n'avez donc pas lu le *Constitutionnel*?

—Je reçois le *Siècle* et j'ai coutume de passer légèrement sur la politique.

—Pour aller au feuilleton?

—Non pas: aux annonces de théâtres.

—Un journal sert du moins à quelque chose,—reprit M. Hideux en se mordant les lèvres.

—A propos, il m'a été impossible de trouver convenablement la réclame en question. Faites-moi le plaisir de réparer ma maladresse.

—Volontiers.

—Que me parlez-vous de jésuites!

—Je regrette infiniment cette expulsion; par malheur elle était nécessaire.

—Et c'est chose décidée?

—Accomplie.

—Tant mieux.

—Tant pis.

—Vous le plaignez?

—Je ne plains que la France.

—Plaisantez-vous, monsieur Hideux?

—N'ai-je pas le droit d'exprimer mes opinions en me conformant préalablement à la Charte?

—Vous avez donc l'opinion parlée et l'opinion écrite?

—Comme vous avez des convictions peintes et des convictions réelles.

Cette phrase fut prononcée avec un ton de sarcasme qui déplut souverainement à Eugène.

—Il est pourtant un homme d'Eglise, pour qui je professe une vénération sans bornes,—reprit-il.

Jules de TOURNEFORT.

(A continuer.)

Annonces nouvelles de ce Jour.

Plans de Paris à vendre.—J. & O. CRÉMAZIE,
Prix des passages du Queen réduit.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 17 JUILLET, 1848.

Nous avons reçu ce matin nos journaux de Paris et l'*European Times*. Le manque de temps nous permet seulement de donner le récit abrégé des derniers événements de Paris que nous avons traduit du *New-York Commercial Advertiser* et du *Boston Atlas*.

Dans notre prochain numéro nous publierons la version des journaux français.

Détails sur l'insurrection de Paris.

L'insurrection a commencé le 22 juin et a eu pour cause la détermination prise par le gouvernement de dissoudre les ateliers nationaux. De forts piquets de la ligne et de garde nationale passèrent la nuit sous les armes pour protéger l'assemblée, l'Hôtel de Ville et la place de la Concorde. Le 23, au matin, environ 700 hommes renvoyés des ateliers nationaux commencèrent à élever des barricades aux portes St. Martin et St. Denis, tandis qu'un nombre immense d'autres ouvriers attendait dans les rues avoisinantes le signal de l'attaque. La plus grande consternation régnait parmi les habitants, les boutiques furent fermées et les affaires arrêtées. Le Rappel de la garde nationale fut

battu dans tous les divers quartiers de Paris ; les gardes nationaux n'y obéirent d'abord que lentement, étant sous l'impression que les troupes de ligne et les gardes mobiles suffiraient pour réprimer ce mouvement. L'insurrection acquiesça de la force à chaque instant et s'étendit bientôt à l'autre côté de la rivière où des barricades furent élevées vis-à-vis le palais de justice. Les hommes qui les défendaient étaient armés de fusils, de pistolets, de haches, de pierres et de toutes espèce de projectile.

L'Assemblée nationale se déclara alors en permanence et un ordre signé par le président la commission exécutive, nomma le Général Cavaignac commandant en chef de toute la force armée avec pouvoir illimité d'agir. A ce moment huit gardes nationaux avaient été tués. Cependant, le général était battu, et les tambours protégés par une escorte ; les gardes nationaux arrivèrent promptement.

La 2^e légion marcha sur les barricades de la porte St. Martin où ses sommations furent reçues par une fusillade de la part des insurgés. Un piquet s'avança alors pour monter à l'assaut, mais il fut désarmé et quelques gardes tués. Un renfort de la garde nationale, de troupes de ligne et de gardes mobiles étant survenu, une fusillade meurtrière s'en suivit. Les insurgés résistèrent courageusement, mais ils plièrent à la fin et prirent la fuite. Il y eut de chaque côté, environ 30 morts, et un lieutenant colonel et un autre officier supérieur furent blessés. La troupe de ligne se conduisit bien, mais la garde mobile composée d'hommes nouveaux et non aguerris refusa par fois de s'approcher à la portée du feu.

Vers 7 heures environ, le poste Bonne-Nouvelle fut attaquée par la populace qui essaya désarmer les hommes du poste qui résistèrent courageusement et mirent les assaillants en fuite. Les insurgés continuaient d'élever des barricades dans les faubourgs St. Martin, St. Denis et Poissonnière. A midi et demi un petit détachement passant dans la rue d'Aboukir, reçut en tournant un coin le feu des insurgés auxquels il répondit par une vive fusillade. Les insurgés s'avancèrent alors en masse et la garde nationale fut obligée de reculer. Une semblable attaque avait lieu dans la rue Cléry où la garde nationale conserva sa position et força les assaillants à se retirer.

A une heure le combat s'engagea dans la rue St. Denis et la rue St. Martin entre la garde nationale et les insurgés. Quelques instants après une force imposante composée de la garde mobile, de la 2^e légion et d'un escadron de lanciers s'avança sous le commandement du géné-

ral Lamoricière. Une vive fusillade eut lieu ; après une vigoureuse résistance, le feu des insurgés se rallentit et l'ordre fut donné d'emporter les barricades à la bayonnette. Il y eut un grand nombre de tués et de blessés. Jusqu'à cette heure aucun combat n'avait eu lieu à l'hôtel-de-ville : la place en front de cet édifice était occupée par un corps considérable de troupes et de garde nationale ; le peuple tenta d'emporter le pont qui conduit à la place fut repoussé. A 31 heures le feu continuait dans la rue St. Jacques où d'énormes barricades avaient été construites. Dans la rue St. Antoine une barricade fut prise après une vive résistance. Les barricades ayant été toutes prises dans la cité, le général Cavaignac déclara à l'Assemblée nationale, qui l'insurrection était réprimée.

Le samedi, (24) à l'ouverture de la séance de l'Assemblée nationale, le président lut la lettre suivante qu'il venait de recevoir : — " M. le président, Nous aurions failli à nos devoirs et à l'honneur, en nous retirant devant la rébellion et le danger public. Nous nous retirons seulement par suite du vote de l'Assemblée nationale. En résignant entre les mains de l'Assemblée les pouvoirs qu'ils en ont reçus, les membres de la Commission Exécutive reprennent leurs places dans les rangs de la représentation nationale pour se dévouer dans le danger commun au salut de la république. Les membres du gouvernement exécutif, ARAGO, LEDRU-ROLLIN, GARNIER-PAGES, LAMARTINE, MARIE, PAGNERRE, secrétaire. "

Paris fut déclaré être en état de siège et toutes les mesures prises pour parer aux événements de la nuit prochaine.

Le dimanche, 25 les insurgés du faubourg St. Antoine ne s'étant pas rendus dans le délai qui leur avait été fixé, les hostilités recommencèrent. La première barricade fut emportée après une résistance opiniâtre et perte de la part des assaillants.

On fit sauter plusieurs maisons et plusieurs barricades tournées par ce moyen furent prises sans combat. On se battait dans l'île St. Louis, dans l'enclos St. Lazare. Il paraît que le comte de Narbonne ex-aide-de camp de Charles X a été tué dans les jardins du Luxembourg où on l'avait arrêté distribuant de l'argent aux révoltés. Lundi, 26, les troupes avaient partout l'avantage ; l'insurrection était concentrée dans le faubourg St. Antoine qui à la fin a été soumis. La loi martiale était mise à exécution avec la plus grande sévérité. Plusieurs généraux ont été tués, d'autres blessés. Parmi les morts, se trouve le général Négrier. La garde nationale des départements continuait d'arriver. Le nombre des prisonniers est immense. Emile de Girardin a été arrêté et son journal, *La Presse*, suspendu.

Le général Cavaignac a remis à l'Assemblée nationale les pouvoirs extraordinaires qu'il en

avait reçus. Le président au nom de l'Assemblée, déclare qu'il a bien mérité de la patrie. Un nouveau ministère a été formé par l'Assemblée nationale ; il est composé comme suit : — Général Cavaignac, président, Senard, intérieur ; Bethmont, justice, Lamoricière, guerre ; Bastide, marine ; Goucheux, finance ; Recurt, travaux publics ; Tourret, commerce ; Général Bedeau, affaires étrangères. Marie a été nommé président de l'Assemblée nationale en remplacement de Senard. Le Constitutionnel annonce que l'ordre a été donné d'arrêter Lamartine, Ledru Rollin, Louis Blanc, Causidère et Lagrange, par suite de certains papiers trouvés au domicile d'un des insurgés.

Le 27 Le rappel a encore battu ce matin. Les barrières sont gardées ; on ne peut entrer dans Paris sans un permis. Toutes les personnes qui passent dans les rues sont visitées, de même que les voitures. L'insurrection est réprimée. On ne peut savoir le nombre des morts et des blessés ; cependant d'après des rapports authentiques le nombre des morts serait de 3000 à 4000, celui des blessés au double, formant en tout, environ 10,000. Le chiffre des prisonniers est de 5000, ils ont été déposés dans les voutes, et les cachots sous les Tuileries, le Louvre, et le Palais Royal la chambre des députés et dans divers autres lieux.

Quatre ou cinq membres de l'Assemblée nationale sont parmi les morts ; et environ autant de blessés. 14 généraux ont été mis hors de combat et plusieurs tués. La garde nationale, les troupes de ligne et la garde mobile se sont conduites héroïquement. Onze journaux sont supprimés pendant l'état de siège.

Le général Bréa a été tué par un des révoltés qu'il s'efforçait d'arracher à la mort que lui destinait quelques gardes nationaux dont il était le prisonnier.

Laroque, traducteur de Lord Byron, rédacteur du *Père Duchesne* a été tué en combattant dans les rangs des révoltés. Sur l'un des drapeaux pris à la barrière de la rue St. Antoine, on lisait les mots ; vainqueur le pillage ; vainqueur l'incendie. Des actes horribles et dignes de ceux des plus mauvais jours de 1793 ont été commis par les révoltés.

Mort de Mgr. Affre, Archevêque de Paris.

Le dimanche, (25) Monseigneur l'Archevêque qui avait déjà été blessé, quitta son palais vers 5 heures et demi et se rendit chez le général Cavaignac pour lui demander s'il lui serait permis d'aller vers les insurgés pour leur porter des paroles de conciliation et de paix. Le général répondit qu'il ne pouvait lui donner d'avis ; qu'une telle démarche était très périlleuse, mais que lui-même et toute la population parisienne lui en seraient très reconnaissants. L'Archevêque dit qu'il était résolu à faire cette démarche et vers 8 heures accompagné de ses grands vicaires, il se présenta au pied de la colonne de la Bastille. L'autorité militaire fit cesser le feu ; une branche cassée à un arbre du boulevard comme signe de paix précéda le prélat.

Les deux ecclésiastiques montèrent sur la barricade où les insurgés quelques moments avant avaient reçu un message leur annonçant l'arrivée de l'archevêque. A peine le vénérable pasteur avait-il prononcé quelques paroles exprimant son amour et sa charité, qu'un coup de fusil fut tiré comme par hasard, et on ne sait de quel côté. Cet événement produisit la plus grande agitation parmi les révoltés qui tirèrent immédiatement; la garde mobile riposta avec énergie. L'archevêque tomba, frappé dans les reins et fut immédiatement emporté par les révoltés qui le transportèrent à leur quartier général, la maison du curé des Quinze-Vingts. Là, il reçut les soins des médecins, et le lendemain pendant qu'on négociait pour une trêve, il fut transporté sur une litière à son palais. Son état devint de plus en plus allarmant; et il reçut les sacrements en priant que sa mort put être utile à ses ouailles et effacer les péchés qu'il avait commis pendant son épiscopat; on l'entendit murmurer les mots "le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis." Après avoir langué pendant quelques heures, il expira.

Il paraît que les insurgés n'étaient qu'un nombre de 40,000.

Le *London globe* du 30 juin dit que le nouveau ministère ne satisfait pas généralement. Beaucoup se plaignent de ce que Recurt, Carnot, Bethmont et Bastide sont demeurés au pouvoir; ils demandent pourquoi Thiers n'a pas été nommé. On se plaint aussi de l'influence de la coterie du *National*:

Il paraît que le nombre des insurgés n'était que de 40,000. La *La Démocratie Pacifique* recommande d'élire Cavaignac pour président de la République.

Une lettre du 27, de Paris dit:—Je puis vous assurer que 20,000 citoyens tant civils que militaires ont été tués; le nombre des blessés n'est pas connu. Paris est presque démolé et la plupart des familles ont un parent à pleurer. Nous ne serons tranquilles que lorsqu'on en aura tué 100,000.

(*Boston Atlas*.)

Le général Cavaignac a adressé la lettre suivante à un des vicaires-généraux de Notre Dame:—

"M. le Grand-Vicaire. J'apprends avec un profond regret la perte que nous avons faite dans la personne de notre digne Archevêque. Depuis trois mois le clergé s'est associé à toutes les joies de la république; il a maintenant part à ses afflictions. L'archevêque a la double gloire d'être mort en bon citoyen et en martyr de la religion: priez Dieu, que suivant les dernières paroles de ce vénérable prêtre "son sang soit le dernier répandu"

CAVAIGNAC.

(*London Chronicle* du 30 juin.)

Le *Pilot* annonce que le gouvernement provincial va émettre des débetures de la valeur de £5 qui auront cours et seront ren-

gus en paiement par la douane et les autres départements publics.

COLONISATION DES TOWNSHIPS.

Voici les résolutions qui ont été passées à l'assemblée de lundi:

Proposé par J. Chabot, écuyer, M. P. P. secondé par le Révd. M. Belisle:

"Résolu qu'il est indispensable de prendre immédiatement des mesures énergiques et efficaces pour compléter l'organisation de l'association pour la colonisation des Townships dans le district de Québecs."

Proposé par P. J. O. Chauveau, écr. M. P. P., secondé par le Révd. M. Langevin:

"Résolu: Que le manque actuel de travail et la famine déjà commencée qui menacent d'envahir la société l'hiver prochain rendent impérieux le besoin de coloniser les Townships où serait envoyée la partie de notre population qui manque de travail et autant que possible cette partie qui pourrait le plus garantir le succès d'une entreprise aussi patriotique:

Proposé par Jos. Légaré, écr. secondé par Jacques Grémazie, écr:

"Résolu: Que le comité central entre au plus vite en communications avec les comités locaux déjà établis et à être établis, et adresse aux curés des Paroisses du District de Québec une circulaire demandant tout l'appui que ces Messieurs peuvent donner à l'œuvre de la Colonisation dans leurs paroisses respectives;"

Proposé par N. Aubin, écuyer, secondé par J. P. Rhéaume, écuyer:

"Résolu: Que, pour hâter la mise à exécution de l'œuvre de la colonisation, ceux des associés, qui peuvent le faire, versent au plus vite entre les mains du trésorier-général le paiement de leur souscription annuelle;"

Proposé par F. X. Méthot, écuyer, secondé par Pierre Gauvreau, écuyer:

"Résolu: Que le comité central avise au plus vite aux moyens d'établir des sources de travail et des dépôts de vivres dans les établissements nouveaux;"

Proposé par A. Plamondon, écuyer secondé par F. Braün, écuyer:

"Résolu: Qu'un comité de trente-six membres, avec pouvoir de s'adjoindre, soit nommé de suite pour recueillir de maison en maison, dans les divers quartiers de la ville, les noms et souscriptions des associés;"

Proposé par J. M. Hudon, écuyer, secondé par Jos. Grémazie, écuyer:

"Résolu: Que les Messieurs suivants soient chargés de mettre à exécution la résolution précédente:

Pour le quartier St. Jean,

MM. P. Gauvreau, Paul Fréchette, Dr.

Robitaille, Jos, Robitaille, Ls. Chevrette, Z. Chartré, Jos. Larose;

Pour le quartier St. Roch,

MM. Jos. Tourangeau, Jacques Normand, Théophile St. Jean, J.-B. Pruneau, J. Rhéaume, F. X. Paradis, Régis Lapointe, Isaac Dorion, Joseph Allard, Ls. Prevost, Joseph Lefebvre, P. Drolet, P. Laberge, Bruncau, Jos. Prêtaiboire;

Pour le quartier Champlain.

MM. Elie Gingras, Jos. Morissette, Jean Morissette, Jean Lachance, George Prevost, J.-B. A. Chartier;

Pour le quartier St. Louis et du Palais,

MM. J. Chabot, N. Tétu, F. Evanturel, jr., L. Massue, Thomas Gauvin, A. B. Sirois, Chs. Cinq-Mars, F. X. Labrie;

Pour le quartier St. Pierre,

MM. F. X. Méthot, A. Gaudry, F. X. Frenette, E. Clinic, A. Plamondon, Geo. Audette, Jean Bêlanger, Amable Pelletier, J. O. Vallières, Barth. Lachance."

Proposé par le Révérend M. Belle-Isle, secondé par P. Fréchette, écuyer:

"Résolu: Que pour donner plus d'efficacité à l'œuvre de la colonisation il soit pourvu par le comité central à l'acquisition d'un local afin d'y établir un bureau où pournot s'adresser tous ceux qui désirent prendre part à la colonisation, et que le comité ait ordre de pourvoir à l'ameublement du dit local ainsi qu'aux dépenses nécessaires;"

Proposé par Edouard Glackemeyer, écuyer, secondé par E. R. Fréchette, écuyer:

"Résolu: Que cette assemblée est heureuse d'exprimer à S. E. le Gouverneur-Général et à ses Honorables Conseillers la profonde satisfaction que les Canadiens-Français ressentent pour les mesures adoptées par le Gouvernement à la fin de favoriser la colonisation des terres incultes de la Province et que le Président de cette association soit prié de transmettre copie de cette résolution à Son Excellence et au Secrétaire provincial;"

Proposé par Jos. Cauchon, écuyer, secondé par M. Jacques Normand:

"Résolu: Que considérant les besoins urgents et immédiats de l'association dans les circonstances actuelles, il soit fait une souscription extraordinaire à domicile dans le plus court délai possible, et que le comité central soit chargé de la dite souscription et d'en faire rapport à la prochaine assemblée;"

Propose par J. P. Rhéaume, écuyer, secondé par M. Tessier, écuyer:

"Résolu: Que pour compléter le comité central, les centurions dont les noms suivent composent le bureau de direction: L'honorable Ls. Massue, MM. J. Chabot, P. J. O. Chauveau, Ant. Parant, prêtre, C. F. Cazeaut G. H. Simard, P.

Gauvreau, A. Plamondon, Jos. Lègaré, fils, Dr. Bardy, François-Xavier Paradis, Z. Charest." Ptre.

Il fut ensuite exprimé des sentiments de reconnaissance au Révérend M. O'Reilly, pour les services rendus à l'association.

Et J. Chabot, écuyer, M. P. P., ayant été appelé au fauteuil, il fut voté les remerciements d'usage à l'Honorable Président et au Secrétaire de l'assemblée.

Certifié, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste. Association C. T.

La prochaine MALLE ANGLAISE sera close à Québec, le 19 du courant. Lettres reçues jusqu'à 7 heures P. M.

VENTES PAR ENCAN.

Vitres de diverses grandeurs, aux magasins de Bewick & Cie Quai de Gibb, le 18 à 2 heures. Faïence, chez Dupont & Cie, le 18 à 2 heures. Clincaillerie, coutellerie, Papier peint, chez Dupont & Cie le 19, à 2 heures. Livres Français & Anglais, chez B. Cole, le 18 à 7 heures P. M. Briques à feu d'Angleterre, Quai de Price, le 19, à 11 heures. Meubles de ménage, chez M. J. Peverley, Prévost-ville, le 19 à 1 heure par B. Cole.

DÉPART DES STEAMERS ANGLAIS.

DE LIVERPOOL

HIBERNIA.....8	"	à	New-York.
EUROPA.....15	"	à	Boston.
AMERICA.....22	"	à	New-York.
ACADIA.....29	"	à	Boston.

Plan de Paris en relief.

LES Soussignés offrent en vente quelques PLANS de PARIS en relief, coloriés, sur lesquels on peut suivre les événements qui ont eu lieu dernièrement dans cette cité. Prix 75-6d.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 17 juillet, 1848.



STEAMER QUEEN

Le prix du passage de la Chambre dans ce Steam-er, sera jusqu'à nouvel ordre, de 10s., les repas compris.

H. E. SCOTT.

Québec, 17 juillet, 1848.

PETIT GUIDE DU

JEUNE NOTAIRE,

OU

Compilation de la " Coutume de Paris," du "Parfait Notaire" et du style parfait des Notaires.

AVEC TOUTES LES FORMULES LES PLUS NÉCESSAIRES.

par EUGENE L'ECUYER, Notaire.

Sous le Patronage de la Chambre des Notaires de Québec.

Le tout formera un volume de 350 pages au moins. Prix 10s.

ANNONCES.

Parapluies Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.

Balaïs Français de Chiendent, pour tapis.

Parfumerie de Lubin.

Brosses à barbe, françaises.

Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITÉ comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CREMAZIE, Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 28 juin 1848.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, Haute-Ville de Québec. (Rue St. Joseph, No. 11.) Québec, 12 juin, 1848.

FROMAGE DE GRUYERES.

LES Soussignés viennent de recevoir par le John & Eleonore de Bordeaux, quelques MEULES de ce fromage recherché et qui est de la meilleure qualité.

J. & O. CREMAZIE, Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 16 juin 1848.

LE Dr. MARSDEN a transporté son domicile à la maison ci-devant occupée par le Dr. WATT, Place d'Arme, porte voisin, de l'Hôtel St. George.

Québec, 10 mai 1848.

BOUTIQUE DE CORDONNIER.

LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a établi sa boutique au No. 2, Rue St. Paul, vis-à-vis de MM. C. & W. Wurtele, où il sera prêt à exécuter avec ponctualité tous ordres pour chaussures, dans le meilleur goût et à des prix très modérés.

21 avril 1848.

ANDRE BURN.

REVOLUTION.

Le Commerce du Canada ayant éprouvé une révolution en conséquence des droits lourds imposés sur les effets de manufacture anglaise par notre législature provinciale, et pour lutter contre cette taxe absurde et exhorbitante, le soussigné

a importé et importera les produits des manufactures Américaines et Etrangères,

par la voie des Etats-Unis, à un taux beaucoup plus bas que les marchandises anglaises peuvent être importées sur notre marché.

LES MARCHANDISES NOUVELLES qui viennent d'être reçues de la GRANDE-BRETAGNE et d'IRLANDE, forment un assortiment des plus étendus et des plus variés de

Draperie, Marchandises Seches & de Gout,

qui puisse être trouvé en cette ville et qui sera vendu immédiatement à un petit profit. Plusieurs emballages et caisses sont maintenant ouverts et comprennent ce qu'il y a de plus RECHERCHÉ sur le marché de New-York en fait de Poil de chèvre, Toile du Nord, Laura, Crêpe Organdie, Mousselines de couleurs, Chapeaux, Bas, Barrages français, Cordonnet Egyptien et Américain, Bourses de Soie, Parures de gout de toute description, vraies bottes et souliers français &c. &c. Les habitants de cette ville et des environs peuvent s'attendre à voir l'assortiment le meilleur et au plus bas prix qui ait jamais été mis en vente au Canada.

ON REÇOIT EN PAIEMENT LES MONNAIES DE TOUS LES PAYS. AUSSI.

Les Billets de toutes les Banques solvables des Etats-Unis. Vente au comptant. Les personnes endettées envers notre établissement sont priées de régler leurs compte sans délai.

Le dépôt de Souliers et boîtes de Caoutchouc se trouve en arrière de l'Etablissement de Marchandises seches, rue Hope, (Ste. Famille.) No. 13.

Québec, 7 Juin, 1848.

PETIT MANUEL

DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE ;

PAR LE REVED. P. CHINQUI.

QUELQUES douzaines de la Première édition de ce livre, est à vendre à la librairie de MM. J. & O. CREMAZIE, et chez MM. FRETTE & FRERE, à des prix très réduits.

F. MARCEAU, Relieur.

Québec, 26 mai, 1848.

TROUVÉ.

LUNDI dernier, une SOMME D'ARGENT. Le propriétaire pourra la recevoir, en prouvant sa propriété et payant les frais d'avertissement. S'adresser à ce bureau. Québec, 30 juin 1848.

Joseph Petitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N^o. 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

GEORGE BIGAQUETTE, Meublier-Ebéniste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant.—Québec, 16 juin, 1848.

Avis important.—Toute personne de la Campagne qui nous fournira 4 abonnés capables de payer, aura droit de recevoir notre journal pour un an.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie.

G. D. FERGUSON, HORLOGER ET BIJOUTIER, etc. No. 9, Rue Lamontagne.

QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à levier, à patente, détaché, horizontal, Montre de Lépine, verticales, Horloges, BIJOUTERIE, coutellerie fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen seront trouvés être le meilleur assortiment qui ait jamais été importé en cette cité et qui seront vendus COMPTANT à petit profit.

G. D. F. ayant eu occasion d'acquérir une connaissance parfaite de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, espère par son attention incessante mériter une part du patronage public.

N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyez et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés.

Québec 21 Juin 1848.

T. CASEY.

Marché de la Haute-Ville.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!
AVIS AUX INCENDIÉS A QUI LES PREMIUMS ONT ÉTÉ ACCORDÉS.

RESOLU que le délai accordé aux Incendiés dans les billets qu'il tiennent de ce comité, de bâtir de la date de leurs billets au 1er novembre 1847 faute de quoi les dits billets, dont ils sont porteurs seraient nuls et de nul effet, serait étendu au 1er août 1848.

J. G. BAILLARGÉ,
Président.

Par ordre
O. ROBITAILLE,
Secrétaire.
3-fsm

Québec, 12 mai 1848.

NOUVELLE
METHODE
POUR APPRENDRE A BIEN LIRE

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE
Wm. Cowan,
No. 22, Rue Lamontagne, Québec.

Dr. GIROUX,
APOTHECAIRE,

à transporté son établissement au
No. 2, Rue La Fabrique.
vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,
Près du Marché de la Haute-Ville,
QUÉBEC.

Cours de Botanique.

Le soussigné, membre agrégé de la société Médecino-Botanique de Londres donnera UN COURS DE BOTANIQUE durant l'été prochain, à commencer du 15 MAI.

Le cours sera en conformité avec la loi qui régit la pratique de la médecine et qui est maintenant en force.

W. MARSDEN, M. D. F. M. B. S. L.
31 mars 1848.



BATEAUX-A-VAPEUR
DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux-à-vapeur le QUEBEC et le JOHN LUNN, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour MONTREAL, à 5 heures, P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15\$, sur le pont, 5\$.

J. WILSON.

Québec, 26 mai, 1848.

MARCHÉ DE SAINT THOMAS.

Une assemblée du Conseil Municipal du Village de Montmagny tenue le vingt-trois de Mai dernier, le règlement pour l'établissement d'un marché à denrées dans le village de Montmagny, paroisse de Saint Thomas, Comté de l'Islet, fut alors adopté et passé par le Conseil; lequel marché (à compter du quinze du courant) sera ouvert trois fois par semaine seulement, c'est-à-dire tous les MARDI et JEUDI et SAMEDI; s'il arrivait que quelqu'un de ces jours se trouverait un jour de fête, le marché serait alors ouvert les jours précédents, et se tiendrait dans le dit Village de Montmagny sur le terrain en avant de la Halle, et dans la Halle érigée sur icelui.

LOUIS FOURNIER,
Maire.

Village de Montmagny, le 1er juin 1848.

Messieurs les Rédacteurs du Canadien, du journal de Québec, sont priés de vouloir bien insérer dans leur journal, cet avertissement.

Premier arrivage d'Europe,
Via le Havre et New-Yorket l'Express de Virgil & Rice

AU LIVRE D'OR.

Librairie Ecclésiastique et Classique,

NO. 12, RUE LA FABRIQUE.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente 8000 volumes sur théologie, la Jurisprudence, la Littérature, les Sciences et les Arts, Voyages, etc., etc., sur lesquels ils appellent l'attention des amateurs.

Aussi,

Livres de dévotion, de prières de toutes qualités, formats et description, Bréviaires, Missels, etc. MM. les marchands pourront se procurer chez les soussignés un assortiment étendu de Livres de prières, fournitures d'écoles, etc.

Attendu par l'ASTORIA et le TIBER de Bordeaux un assortiment de magnifiques articles de goût.

Québec, 28 avril 1848.

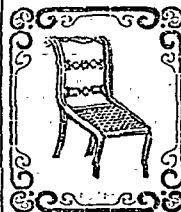
J. & O. CREMAZIE.

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROC

Rue Desfossez,
ST. ROC,
Québec.

THOMAS LARIVIERE,
MEUBLIER,

Rue Desfossez
ST. ROC,
Québec.



A l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'ayant écoulé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il l'a renouvelée totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale dans son magasin

UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES,
de tous les genres et de tous les prix,

manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, et dont l'énumération serait trop longue.

Reconnaissant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il ose en solliciter la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son approvisionnement de TABLES à CARTES, à DINER et autres, de tous genres, CHAISES d'ACAJOU, COUCHES de la dernière élégance, SOFAS, CHAISES d'PAISANCE, etc. qu'il offrira constamment comme par le passé, à des prix modérés,

ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBÉRALES.

Québec, 25 février, 1848.

PETIT TRAITE DE
GRAMMAIRE ANGLAISE,

PAR CHS. GOSSHLIN,

A vendre chez MM. A. Coté & Cie.; J et O. Crémazie; Fréchet et frère.



JOSEPH CADOTTE,
Rue St. Pierre, près du Marché
BASSE-VILLE.

FAIT ses plus sincères remerciements au public en général pour l'encouragement qu'il en a eu jusqu'ici, et l'informe respectueusement qu'il aura toujours constamment en main, comme ci-devant,

HARNAIS, BOTTES et SOULIERS
FRANCAIS, etc.

Quantité de CHIENS CANADIENS, tels que peaux de Mouton, Veau, à des prix très modérés.
POINT DE SECOND PRIX.

Québec, 24 décembre, 1817.

Institut Canadien
DE QUEBEC.

Appel aux Artisans et aux
Ouvriers.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec. fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres, et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissance utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et ouvriers de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

Par ordre,

J. B. A. CHARTIER,
Salle de l'Institut, } Secrétaire-Archiviste,
11 février, 1848. } de l'Inst. Canadien.

LITHOGRAPHIE du Portrait de JACQUES CARTIER, par M. TH. HAMEL, à vendre chez MM. Crémazie et chez le soussigné Prix 5\$.

F. VEZINA,
Agent.

Québec, 12 mai 1847.